



## Modification des possibilités forestières de la période 2013-2018

Région du Bas-St-Laurent (01)

Unités d'aménagement : 011-51, 011-52, 012-51, 012-52, 012-53 et 012-54

### Avis du Forestier en chef

En avril 2014, le Forestier en chef a soumis un avis au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs recommandant de modifier les possibilités forestières de la période 2013-2018. Ces dernières avaient été établies sommairement en 2011 pour la planification de l'attribution et de la mise en marché des bois.

L'entrée en vigueur du nouveau régime forestier, le 1<sup>er</sup> avril 2013, a amené plusieurs changements à l'échelle du territoire forestier québécois entraînant la nécessité d'ajuster les possibilités forestières au cadre de l'aménagement durable des forêts.

Après avoir pris connaissance de l'avis du Forestier en chef, le ministre a convenu de la nécessité de modifier les possibilités forestières de la période 2013-2018 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Le tableau ci-dessous présente les niveaux annuels de récolte maximale proposés par le Forestier en chef pour cette région ainsi que leur variation par rapport aux possibilités forestières en vigueur.

Niveaux de récolte annuelle par essence et groupe d'essences en volume marchand brut (m <sup>3</sup> /an)						
Période	SEPM*	Autres résineux	Peupliers	Bouleau à papier	Autres feuillus	Total
Depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2013	523 100	29 700	87 800	99 800	92 400	832 800
À compter du 1 <sup>er</sup> avril 2015	774 300	46 000	84 100	106 700	149 200	1 160 300
Variation	48 %	55 %	-4 %	7 %	61 %	39 %

\*Sapin, épinettes, pin gris, mélèzes

## Travaux sylvicoles, budget requis et provenance des volumes

Les possibilités forestières requièrent la mise en œuvre de stratégies d'aménagement comprenant divers travaux sylvicoles convenus avec les directions régionales du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Le tableau suivant précise les différents types de travaux à réaliser ainsi que les budgets requis.

Superficie annuelle de travaux sylvicoles à réaliser en hectares et budget requis en millions de dollars					
Coupes totales	Coupes partielles	Reboisement	Travaux d'éducation	Préparation de terrain	Budget requis
4 960 ha	4 800 ha	2 130 ha	6 260 ha	3 330 ha	14,2 M\$

ha : hectare

Provenance des volumes ligneux selon les composantes territoriales						
Sans contraintes	Territoires fauniques structurés	Paysages	Peuplements orphelins	Lisières boisées	Pentes fortes	Autres composantes*
36 %	39 %	2 %	13%	3%	2 %	5 %

\*Les autres composantes regroupent les ravages du cerf de Virginie, les peuplements orphelins ainsi que le plan d'aménagement de l'aire du caribou de la Gaspésie.

## Éléments ayant eu un effet sur les possibilités forestières

Les informations suivantes font état des principaux éléments ayant eu un effet à la hausse ou à la baisse sur les nouvelles possibilités forestières par rapport à celles actuellement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013.

### Effet à la hausse sur les possibilités forestières:

- Effets positifs des travaux d'aménagement antérieurs
- Optimisation du calcul des possibilités et des stratégies d'aménagement
- Augmentation du stock marchand des volumes de bois en comparaison avec l'inventaire décennal précédent
- Prise en compte de la forêt comme un tout au lieu de la fragmenter en un grand nombre de groupes de calcul (effet du regroupement)

## Modification des possibilités forestières / Région du Bas-St-Laurent

- Application des objectifs de dimensions minimales des bois à des situations appropriées par leur âge d'exploitabilité
- Contribution importante des volumes de bois provenant des éclaircies commerciales
- Nouvelles hypothèses de croissance produisant un volume supérieur aux prévisions passées

### **Éléments mis en valeur (autres que la matière ligneuse)**

---

- Préservation de paysages
- Ravages de cerf de Virginie et plan de protection du caribou en Gaspésie
- Dans le cadre de l'aménagement écosystémique, maintien de proportions de vieilles forêts et de forêt en régénération
- Jardinage acérico-forestier dans les érablières acéricoles

### **Les bases du nouveau calcul des possibilités forestières**

---

Le nouveau calcul des possibilités forestières intègre de nombreux changements par rapport à celui du précédent exercice. Il a été réalisé sur la base des connaissances les plus à jour à l'égard de l'état des forêts et de son évolution et au moyen de méthodes et d'outils technologiques de pointe permettant d'intégrer des enjeux complexes d'aménagement forestier.

Par ailleurs, le Forestier en chef a intégré les orientations stratégiques contenues dans le projet de Stratégie d'aménagement durable des forêts. Les travaux sont également arrimés avec les objectifs d'aménagement proposés par les milieux régionaux. Enfin, certaines propositions et commentaires fournis par les intervenants régionaux suite à la revue externe du Forestier en chef en 2013, ont aussi été intégrés au nouveau calcul permettant ainsi une meilleure prise en considération des enjeux régionaux et locaux. L'ensemble de ces changements a donc eu un effet, à la hausse ou à la baisse, sur les possibilités forestières à l'échelle des différentes unités d'aménagement.

### **Précision relative à la possibilité forestière et à l'attribution des bois**

---

Les possibilités forestières correspondent au volume maximum des récoltes annuelles de bois que l'on peut maintenir pendant une longue période. Elles reflètent la capacité de production de bois de la forêt publique.

De son côté, l'attribution des volumes de bois, via notamment les garanties d'approvisionnement, est une étape subséquente à la détermination des possibilités forestières. Cette étape relève de la responsabilité du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.



## Modification des possibilités forestières / Région du Bas-St-Laurent

Le volume de bois qui sera effectivement attribué est généralement inférieur aux possibilités forestières considérant notamment l'analyse des besoins et des sources d'approvisionnement par unité d'aménagement ainsi que les difficultés d'intégration de récolte selon les essences et les produits.

### **Une démarche en amélioration constante**

---

L'ensemble des processus encadrant la réalisation du calcul des possibilités forestières est régi par un système de gestion de la qualité enregistré sous la norme ISO 9001. La démarche s'inscrit dans un souci d'amélioration continue, de rigueur et de transparence.

### **Pour plus d'informations**

Pour prendre connaissance de l'Avis du Forestier en chef intitulé *Modification des possibilités forestières 2013-2018* et connaître les résultats détaillés du calcul des possibilités forestières de l'ensemble des régions, consultez notre site Internet à l'adresse suivante: <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/2013-2018/revue-externe/>

